

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juillet 2020**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE ZAE LA CROIX 2020**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juillet 2020 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire., sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, Madame Roxane MARC, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Robert SIEGEL, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur René GARRO, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Xavier PEYRAUD, Monsieur Nicolas ROUSSARD, Monsieur Pierre AMALOU, Monsieur Thibault BARRAL, Monsieur Gilles HENRY, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Chantal DUMAS, Madame Valérie BOUYSSOU, Madame Stéphanie BOUGARD-BRUN, Monsieur Philippe LASSALVY, Madame Martine LABEUR, Monsieur Ronny PONCE, M. Bernard GOUZIN, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

Monsieur Henry MARTINEZ à Madame Chantal DUMAS, Monsieur Jean-Pierre PUGENS à Madame Valérie BOUYSSOU

Excusés :

Monsieur Jean-Marc ISURE

Absents :

Monsieur Laurent ILLUMINATI

Quorum : 25	Présents : 44	Votants : 46	Pour 46 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;*

*VU la délibération n°2181 du 20 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget annexe ZAE La Croix ;*

*VU le vote du compte administratif 2019 ; le solde d'exécution à reporter au sein de la section d'investissement 2020 est de 7 349 168,54€ du budget annexe ZAE La Croix à Gignac 2020 au lieu de 6 953 651,16€ prévu initialement au budget primitif 2020,*

*VU l'instruction budgétaire et comptable M14.*

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe ZAE La Croix 2020 au sein des chapitres 011 et 042 de la section de fonctionnement, mais également des chapitres 001, 040 et 16 au sein de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver la modification de crédit suivante à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit en dépenses de + 745 000€ dont 530 000€ sur l'article 605 correspondant à l'estimation des travaux pour l'extension de la tranche I, 165 000€ sur l'article 6015 pour l'acquisition des bâtiments de Mr Bricolage et Peugeot et de 50 000€ sur l'article 6045 pour les maîtrises d'œuvre des prochains travaux.
- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section »** : Il est proposé de procéder à une augmentation de crédit sur le compte 71355 (dépenses) suite aux inscriptions supplémentaires de travaux, acquisitions et maîtrise d'œuvre et de procéder à une augmentation sur le compte 71355 (recettes) pour un montant de 1 490 000 €.



## Budget annexe ZAE La Croix 2020 - Décision modificative n° I

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
011-6015 « Terrains à aménager » (dépenses)	+ 165 000,00€	
011-6045 « Achats d'études, prestations de service » (dépenses)	+ 50 000,00€	
011-605 « Achat de matériels, équipements et travaux » (dépenses)	+ 530 000,00€	
042-71355 « Variation des stocks des terrains à aménager » (dépenses)	+ 745 000,00€	
042-71355 « Variation des stocks des terrains à aménager » (recettes)		+ 1 490 000,00€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
001-001 « Solde exécution d'investissement reporté »	+ 395 517,38€	
040-3555 « Travaux » (dépenses)	+ 1 490 000,00€	
040-3555 « Travaux » (recettes)		+ 745 000,00€
16-1641 « Emprunts »)		+ 1 140 517,38€